

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA  
SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA  
JURISPRUDENCE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ÉTAT

87/435 du 17/8/87  
DECRET N° /ME/SSJ/DGFP.DGPCE.S1  
Portant intégration et nomination de  
Monsieur ISSOIBEKA (Raphaël) dans les  
cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Services Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 076/84 du 07.12.84 portant ratification de  
l'ordonnance n° 019/84 du 23.08.84 portant modification de certain-  
es dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 03.02.62 portant statut général  
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.03.68 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;

D. G. B.

(/u le décret n° 62/430/FP du 09.05.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/495/FP du 05.07.62 fixant la hiéran-  
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/497/FP du 05.07.62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du  
03.02.62 portant statut général des fonctionnaires ;

D. G. F.

(/u le décret n° 62/498/FP du 05.07.62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'E-  
tat ;

(/u le décret n° 65/44 du 12.02.65 abrogeant et rempla-  
çant le décret n° 63/376 du 22.11.63 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A1 des services sociaux (Santé Publique) ;

(/u le décret n° 65/50 du 24.02.67 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires ré-  
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05.07.62 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.03.63 fixant les con-  
ditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses ar-  
ticles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 84/856 du 08.08.84 portant nomination  
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1172 du 10.12.86 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1173 du 10.12.86 portant organisation  
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 03.02.85 déterminant le cir-  
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements  
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u la lettre n° 3452 /DGSP/DGAF/SP/31 du 1er 10.1986  
du Directeur des Services Administratifs et Financiers à la Direc-  
tion Générale de la Santé Publique, transmettant le dossier de  
candidature de l'intéressé ;

(/u le protocole d'accord du 5.02.70 signé entre l'URSS et la  
République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 5194/MBN-CAB-CESC du 23.06.83 déterminant les  
équivalences académiques des Diplômes ;

D É C R E T :

*J. J.*

ARTICLE 1er. - En application des dispositions/du décret n° 6544 du 12 Février 1965 et du protocole d'Accord du 5 Août 1979, susvisés, Monsieur ISSOIBEKA Raphaël, né le 4 Mars 1958 à Bokoué, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine obtenu à l'Institut de Médecine de Vinnitsa nommé PIROGOV (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie 1, échelon I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 1<sup>ère</sup> échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Yaoundé, le 17 Août 1987

Par le Premier Ministre,  
Le Garde des Sceaux,  
Ministre du Travail, de la  
Sécurité Sociale et de la  
Justice

*Dioudonné KIMBA*

*Angé Edouard POUNGUI*

Commandant Dioudonné KIMBA

Angé Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DGFP/DGPCE ..... 3
- DGPCE/BST ..... 1
- DGB ..... 3
- DCF ..... 1
- MSAS ..... 1
- DOSSIER ..... 2
- INTERESSE ..... 3
- SGG/BC ..... 2./-